

Autonomie en Corse : la revanche de Maurras

Tribune

Le projet visant à inscrire un statut d'autonomie pour la Corse dans la Constitution, porté par Gérald Darmanin, met au jour la vraie nature de toute la politique territoriale entreprise par Emmanuel Macron depuis son arrivée au pouvoir : une conception maurrassienne de l'identité, de l'État et de la France. Nous avons déjà pu apprécier les propos du président de la République en 2020, lorsqu'il distinguait un « *pays légal* » et un « *pays réel* ».

Devant les élus corses, en septembre 2023, il évoquait la reconnaissance en Corse d'une « *communauté historique, linguistique, culturelle ayant développé un lien singulier à sa terre* ». Des paroles, Emmanuel Macron est passé aux actes, sa déclaration constituant mot pour mot le premier alinéa de l'article proposé par Gérald Darmanin aux élus corses pour inscrire l'autonomie de la Corse dans la Constitution, dans la perspective de sa révision.

La classe politique française ne saisit pas la revanche historique de Charles Maurras à laquelle nous assistons. L'intellectuel réactionnaire défendait en effet un « nationalisme intégral » en opposant un « *pays réel* », enraciné dans la religion, les traditions et les langues régionales, à un « *pays légal* », incarné par la raison, l'égalité entre les citoyens et les institutions républicaines, dominé par les quatre « *États confédérés des protestants, juifs, francs-maçons et métèques* ».

Selon Charles Maurras, « *la loi doit se plier aux variétés physiques et morales du pays, ou plutôt découler de ces variétés* » afin d'abattre le « *pays légal* ». L'un des principes fondamentaux de la pensée maurrassienne a ainsi trait à la question de l'organisation territoriale, et prône une organisation politique et administrative différente pour chaque territoire. L'autonomie de la Corse n'est ainsi rien d'autre que le triomphe de la conception ethnique de l'identité des « *nationalistes intégraux* » corses contre la République.

Le président de la République et le ministre de l'Intérieur ne sont pas les seuls à céder au maurrassisme ambiant, plusieurs élus régionaux, comme des vautours autour du cadavre de la République, se sont empressés de réclamer à leur tour, non pas les moyens d'assurer les compétences dont ils ont la charge – ce qui s'entend –, non pas des prérogatives supplémentaires dans le cadre d'un nouvel acte de décentralisation – ce qui se discute –, mais rien moins que la même chose que pour la Corse.

La différenciation territoriale mise en œuvre par Emmanuel Macron depuis son arrivée au pouvoir transpire une vision maurrassienne de la France remaniée à la sauce néolibérale. En a-t-il même conscience ? Ne nous y trompons pas, accorder l'autonomie à la Corse ou à un quelconque autre territoire aujourd'hui, c'est adhérer à une vision ethnique de l'identité, participer à la destruction des services publics et préparer les sécessions territoriales, demain.

Cette conception de l'organisation territoriale de la France, même l'État de Vichy n'avait pas osé la mettre en œuvre. La prochaine étape sera sans nul doute l'abolition des départements et l'abandon pur et simple de certains territoires ; cela a déjà commencé outre-mer. Rappelons que cette différenciation territoriale, dans toutes ses variantes, a été refusée par les Français chaque fois qu'on les a interrogés. On ne prend plus le risque de les consulter, et pour cause !

Les Corses interrogés par référendum en 2003 ont explicitement refusé la création d'une collectivité unique : elle a été créée de manière insidieuse à travers la loi NOTRe. Les Alsaciens, eux aussi, ont écarté par référendum en 2013 la fusion des conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin : non seulement la collectivité européenne d'Alsace leur a été imposée, mais on l'a aussi dotée de pouvoirs exorbitants de droit commun.

C'est plus de services publics, plus d'État et plus de République que réclament les Français, et non la destruction des premiers, le désengagement du deuxième et la dissolution de la dernière. La crise du logement en Corse est-elle une question d'autonomie ou la conséquence d'une absence de politique de logement ? L'existence de déserts administratifs et médicaux est-elle une affaire de compétence législative ou d'abandon des services publics par l'État ?

Emmanuel Macron répond par la différenciation territoriale à toutes les conséquences de sa politique antisociale. Voilà, là encore, une constante des héritiers de Charles Maurras, de répondre par l'identité à une question sociale et politique. Le formidable travail de soi sur soi, où la France, pendant mille ans, a constitué son unité, où la République, pendant deux cents ans, l'a rendue indivisible, est en train d'être brisé par ceux-là mêmes qui devaient en être les protecteurs.

Benoît Vaillot